



*La présidente*

*Paris, le 16 septembre 2019*

Références à rappeler : 19-056 / 19-DCC-141

Maître,

Dans le cadre des engagements souscrits par la société Reworld Media à l'occasion de la prise de contrôle exclusif de la société Mondadori France, autorisée le 24 juillet 2019 par décision de l'Autorité n° 19-DCC-141, vous avez proposé trois cabinets en tant que mandataire indépendant, chargé du contrôle de leur mise en œuvre. Il s'agit des cabinets Finexsi (représenté par M. Lambert), Accuracy (représenté par Mme Salzmans et M. Partiot) et Advolis (représenté par M. Dumonteil).

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée les cabinets Finexsi, Accuracy et Advolis, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis au service des concentrations le 7 août 2019.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

---

© Autorité de la concurrence